



Mission régionale d'autorité environnementale

Ile de France

## Procès-verbal de la séance du mercredi 30 décembre 2020 de 14 h 00 à 19 h 00 en visioconférence

Membres présents : Eric ALONZO, Jean-Jacques LAFITTE, Ruth MARQUES, Catherine MIR, Philippe SCHMIT

Membres excusés : Noël JOUTEUR, François NOISSETTE.

### INFORMATIONS ET DÉLIBÉRATIONS

- ◆ Les décisions prises depuis la réunion du 17 décembre 2020 dans le cadre des délégations accordées ont été examinées. Elles n'ont pas donné lieu à observation.
- ◆ Un débat est intervenu entre les membres sur la mise en œuvre de la nouvelle maquette des décisions et avis. Des modifications aux formats proposés seront présentées pour adoption lors de la séance du 7 janvier 2021.
- ◆ Les membres sont informés de la décision de Mme la ministre de la transition écologique d'évoquer le dossier Tour Eiffel-Trocadéro
- ◆ Le procès-verbal de la séance de la MRAe du 17 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.
- ◆ Calendrier des séances : la séance prévue le 11 février sera avancée au 10 février au matin (9 h à 13 heures) en raison de la tenue d'une séance du collège Territoires du CGEDD consacrée à la place du paysage dans l'évaluation environnementale.
- ◆ Il est donné acte de l'approbation par un vote électronique de l'avis sur le projet Data Center Interxion à La Courneuve (93)
- ◆ La MRAe a adopté :
  - l'avis sur la mise en compatibilité du PLU de la commune de Rosny-sous-Bois (93) dans le cadre du projet de la ligne 15 Est du Grand Paris Express (sur le rapport de Jean-Jacques Lafitte) ;
  - l'avis sur la mise en compatibilité du PLUi de l'établissement public territorial de Plaine Commune (93) dans le cadre du projet de la ligne 15 Est du Grand Paris Express (sur le rapport de Jean-Jacques Lafitte) ;
  - l'avis sur la mise en compatibilité du PLUi de l'établissement public territorial Est Ensemble (93) dans le cadre du projet de la ligne 15 Est du Grand Paris Express (sur le rapport de Jean-Jacques Lafitte) ;
  - l'avis relatif à la ZAC de la Ballastière Nord à Limeil-Brevannes (94) (sur le rapport de Philippe Schmit) ;
  - la décision de dispense d'évaluation environnementale de la mise en compatibilité du PLU de la commune de Boulogne-Billancourt (92) liée à la pose d'une canalisation de gaz (sur le rapport préparé par François Noisette) ;
  - la décision de dispense d'évaluation environnementale de la révision allégée du PLU de la commune du Pecq (78) portant sur la réduction d'un espace boisé classé (sur le rapport de Ruth Marquès) ;
  - la décision de dispense d'évaluation environnementale de la révision allégée du PLU de la commune du Pecq (78) portant sur l'évolution de la réglementation des « cœurs d'îlots » (sur le rapport de Ruth Marquès).

Le président de la MRAe Île-de-France

Philippe Schmit